



PRÉFET DES HAUTES- ALPES

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rallye Monte-Carlo

Gap, le 15/01/2021

Autorisation de l'épreuve avec des mesures sanitaires strictes

Martine CLAVEL, préfète des Hautes-Alpes, a pris ce jeudi un arrêté autorisant la 89^{ème} édition du Rallye Monte-Carlo dans le département du 18 au 24 janvier 2021, à l'instar des décisions similaires prises par les préfetures des autres départements traversés (Alpes de Haute-Provence, Drôme, Isère et Alpes-Maritimes) et après avis favorables des Commissions départementales de sécurité routière.

« C'est un travail excellent qui a été mené avec l'Automobile Club de Monaco et le professionnalisme de cet organisateur permet à la première manche du championnat du monde WRC de se dérouler dans des conditions de sécurité sanitaires qui s'imposent pour notre santé à tous », salue Martine CLAVEL.

Interdiction du public

- Pour éviter tous les regroupements, **le parc d'assistance** situé dans le quartier de Fontreyne à Gap **sera interdit au public**.
- **L'ensemble des épreuves spéciales seront également interdites au public** (dès la veille au soir à 18h00, sauf pour les riverains munis d'un badge jusqu'à 2h avant le départ)
 - 100 à 150 commissaires de courses seront positionnés sur l'ensemble du parcours pour faire respecter cette décision.
 - Entre **100 et 150 gendarmes** seront mobilisées chaque jour en soutien et veilleront aussi à ce qu'aucun regroupement n'ait lieu sur des sites plus éloignés.
- Le non-respect de cette consigne sera passible selon le cas d'**une verbalisation pour non-respect d'un arrêté préfectoral ou pour non-respect des mesures sanitaires sanctionné par une amende de 135 euros**.
- S'agissant des rassemblements organisés sur des terrains privés, selon les constatations opérées par les services de police et de gendarmerie, **le Procureur de la République se réserve la possibilité d'ouvrir une enquête pour mise en danger de la vie d'autrui**.
- **Le non-respect de l'interdiction du public peut entraîner la suspension de l'épreuve spéciale en cours**.
- L'Automobile Club de Monaco a fait savoir que les épreuves spéciales pourront être suivies en direct sur le www.amc.mc, sur l'application WRC+ et sur les réseaux sociaux officiels. Les médias nationaux (Canal + et Radio France) et locaux (Dauphiné, Alpes 1 et D!ci TV) sont également partenaires de l'épreuve pour informer de l'évolution de celle-ci.

Bureau de la communication et de la représentation de l'État

04 92 40 48 10

pref-communication@hautes-alpes.gouv.fr

Préfecture des Hautes-Alpes

Respect du couvre-feu

Afin de respecter le couvre-feu établi entre 18h00 et 06h00 dans les Hautes-Alpes, l'ensemble de la compétition a été aménagée pour se dérouler dans le cadre légal. Cela implique plusieurs changements dans le déroulement des épreuves spéciales :

- Le shakedown se déroulant traditionnellement à Gap et la spéciale entre Saint-Appolinaire et Embrun ont été supprimés.
- **L'ensemble des autres spéciales se dérouleront en journée**, concernant celles prévues dans le département :
 - ES2 – 21/01 – 15h06 – Saint-Maurice-en-Valgaudemar > Saint-Bonnet-en-Champsaur
 - ES3 – 22/01 – 06h10 – Aspremont > La Bâtie-des-Fonts (26)
 - ES6 – 22/01 – 12h17 – Aspremont > La Bâtie-des-Fonts (26)
 - ES9 – 23/01 – 08h18 – Saint-Clément-sur-Durance > Freissinières

Ce sont 90 équipages qui sont engagés sur cette épreuve sportive, dont les reconnaissances se dérouleront du 18 au 20 janvier, avant 14 spéciales pour un total de 257 kilomètres de course.

Autres mesures sanitaires

- Le port du masque est obligatoire en tout lieu concerné par le Rallye Monte-Carlo.
- Les personnes autorisées à se rendre dans le parc d'assistance et à la direction de course devront présenter un test RT-PCR négatif datant de moins de 96 heures.
- En cas d'apparition de symptômes, un espace d'isolement et de prélèvement est organisé à l'extérieur du parc d'assistance.
- La température frontale sera mesurée lors de chaque entrée au parc d'assistance.
- L'ensemble des participants signent une charte les engageant à respecter ce protocole sanitaire.

Environnement

Avec la mesure de huis-clos imposant une absence de public aux abords des spéciales, **l'impact sur les espaces naturels sera réduit** (piétinement, déchets, feux, etc.).

Cependant, les déchets retrouvés sur le parcours seront ramassés par l'Automobile Club de Monaco et l'association « Alpes Rallye Clean ».

L'interdiction de transport de matériel de forestage aux abords des épreuves spéciales est reconduit cette année, pour éviter notamment la découpe de bois pour se chauffer en extérieur.

Cette année, les survols en hélicoptères ont été interdits, notamment pour les vols VIP. Ne sont autorisés à survoler l'épreuve que les appareils de la Sécurité Civile, de la Gendarmerie, de la direction de course et un appareil de WRC-TV.

Bureau de la communication et de la représentation de l'État

04 92 40 48 10

pref-communication@hautes-alpes.gouv.fr

Préfecture des Hautes-Alpes